

30 mai 2016 -13:54

Premiers résultats aux tests des aspirants télépilotes

Ce 30 avril était organisé pour la 1ère fois l'examen théorique pour obtenir la licence de télépilote. 376 candidats étaient inscrits à celui-ci et 282 ont effectivement participé à l'examen. Le SPF Mobilité et Transports vient de communiquer les résultats aux participants dont un peu plus de 50% ont réussi le test (146 personnes exactement). La réussite de cette partie est valable 12 mois. Une fois cette étape passée avec succès, les aspirants télépilote doivent passer un examen auprès d'un médecin ou d'un centre médical agréé afin d'obtenir un certificat médical d'aéronautique (le certificat LAPL). Ce certificat obtenu, ils devront ensuite réaliser un test pratique auprès d'un examinateur agréé par la DGTA (la Direction générale Transport aérien).

La partie pratique porte sur:

- La technologie des différents types de drones ;
- L'aérodynamique ;
- La navigation aérienne et ses instruments ;
- Le cadre législatif relatif à la vie privée ;
- L'expérience de vol avec des drones via notamment un examen en vol.

Les inscriptions aux examens pratiques auprès des examinateurs agréés pourront être demandées à partir du 30 mai. Dès réussite, la licence de télépilote peut ensuite être introduite auprès de la DGTA via courrier postale. Rappelons que cette licence n'est requise que pour les opérations de vol répondant à la classe 1.

Pour ceux qui n'auraient pas pu participer à cette 1er examen théorique, le SPF Mobilité et Transports annonce une nouvelle session prévue le 1 juillet 2016 (260 places prévues). Les candidats peuvent s'inscrire via le site internet du SPF :

http://mobilit.belgium.be/fr/resource/formulaire_dinscription_examen_theorique_drones

Info :

Sven Heyndrickx - Porte-parole

SPF Mobilité et Transports

GSM : 0473/83.64.90

E-mail : presse@mobilit.fgov.be

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be